

Les sigles de l'enseignement spécialisé. Nouveautés surlignées

2CA-SH	Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap	Certification pour l'AIS des professeurs de l'enseignement secondaire. Créé en 2004, première session en 2005..
AAH	Allocation aux Adultes Handicapés	Créée par la Loi du 30 juin 1975, L'AAH est maintenue par la Loi du 11 février 2005.
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	Nouvelle appellation de l'AES, adoptée par l'article 67 de la Loi du 11 février 2005.
AEMO	Assistance Educative en Milieu Ouvert	
AES	Allocation d'Education Spéciale	Créée par la Loi du 30 juin 1975, en remplacement des prestations antérieures. Destinée à venir en aide aux parents d'enfants ou adolescents handicapés, à partir d'un certain degré de handicap et en fonction de la gravité du handicap. Attribuée par la CDES. L'AES change d'appellation avec la Loi du 11 février 2005, et prend le nom d'AEEH.
AGEFIPH	Association pour la GEstion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées	L'AGEFIPH gère le fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Issue de la loi du 10 juillet 1987, elle a pour objet de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail.
AIS	Adaptation et Intégration Scolaire	Appellation officielle de l'enseignement spécialisé depuis la création du CAPSAIS en 1987, remplacée par l'appellation ASH en 2006. Cette appellation s'était substituée à l'ancienne appellation " <i>enfance inadaptée</i> ", liée au CAEI. Le terme " <i>adaptation</i> " renvoie à tout ce qui concerne les prises en charge spécialisées des élèves en grande difficulté scolaire, alors que le terme " <i>intégration</i> " renvoie aux processus de scolarisation des enfants et adolescents

		handicapés. L'AIS était chapeautée au Ministère par la <i>Mission de l'adaptation et de l'intégration scolaire</i> (AIS), directement rattachée à la Direction des Enseignements Scolaires (DESCO).
AP	Atelier Protégé	
APAD	Aide Pédagogique A Domicile	
ASE	Aide Sociale à l'Enfance	
ASH	Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés	Nouvelle appellation générale de l'enseignement spécialisé, émergée progressivement au cours de l'année scolaire 2005-2006, qui se substitue au sigle AIS. L'officialisation de cette nouvelle appellation a été réalisée, très discrètement, par l'article 7 de l'Arrêté du 17 mai 2006 fixant <i>l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche</i> . Dans le cadre d'une réorganisation générale de la bureaucratie ministérielle, cet arrêté crée un bureau de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés , rattaché à la <i>sous-direction de l'orientation, de l'adaptation scolaire et des actions éducatives</i> , elle-même rattachée au <i>service du budget et de l'égalité des chances</i> , lui-même subdivision de la <i>direction générale de l'enseignement scolaire</i> (DGESCO). Peu après, la Circulaire du 31 juillet 2006 mentionne pour la première fois les IEN-ASH. Ce changement d'appellation est une implication de la Loi du 11 février 2005, qui a évacué systématiquement toute référence à l'expression <i>intégration scolaire</i> des élèves handicapés pour lui substituer celle de <i>scolarisation</i> des élèves handicapés.
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire	Les AVS sont des assistants d'éducation que la Circulaire du 11 juin 2003 permet de mettre au service d'un accompagnement à l'intégration

		scolaire, individuelle (AVSi) ou collective (AVSco), des élèves handicapés.
CAAPSAIS ou CAPSAIS	Certificat d'Aptitude aux Actions Pédagogiques Spécialisées d'Adaptation et d'Intégration Scolaires	Créé par le Décret du 15 juin 1987, le CAPSAIS a été la certification des enseignants spécialisés de 1988 à 2004. Précédé par le CAEI et remplacé par le CAPA-SH.
CAEA	Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Arriérés	Première certification des enseignants spécialisés, le CAEA a été créé par la Loi du 15 avril 1909. Il a été remplacé par le CAEI en 1963.
CAEI	Certificat d'Aptitude à l'Education des enfants et adolescents déficients ou Inadaptés	Ancienne appellation des certifications des enseignants spécialisés. Il a été remplacé par le CAPSAIS
CAFDES	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement Social	Certification des directeurs d'établissement spécialisé attribuée sous l'autorité du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales. Equivalent du DDEEAS de l'Education Nationale.
CAMPA	Centre d'Accueil Médico-Psychologique pour Adolescents	
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce	Les CAMSP sont régis par l'Annexe XXXII bis (décret du 15 avril 1976). Ils <i>ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants [de 0 à 6 ans] qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, ainsi que la guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant.</i> Ils disposent d'une <i>équipe composée de médecins spécialisés, de rééducateurs, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, de personnels d'éducation précoce, d'assistants sociaux et, en tant que de besoin, d'autres techniciens.</i>

CAPA-SH	Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap	Certification des enseignants spécialisés, réservés aux enseignants des écoles primaires, créée en 2004 par la "réforme" du CAPSAIS..
CAPEJS	Certificat d'Aptitude pour l'Enseignement des Jeunes Sourds	C'est une certification qui relève du Ministère de la Santé, instaurée par le Décret du 27 octobre 1986, complété par l'Arrêté du 20 août 1987. Contrairement aux CAPA-SH ou 2CA-SH, réservés aux seuls enseignants titulaires, le CAPEJS est ouvert à tous les étudiants titulaires d'une licence d'enseignement, dans les limites d'un quota fixé par le Ministère de la Santé. C'est une certification, et non un concours de recrutement. Son obtention ne garantit donc en aucun cas un emploi.
CAT	Centre d'Aide par le Travail	Structures de travail protégé pour adultes handicapés, essentiellement mentaux.
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel	
CCPE	Commission de Circonscription pour l'enseignement Préélémentaire et Élémentaire	Sous-commissions de la CDES pour l'enseignement maternel et élémentaire, chargées de l'orientation scolaire des enfants handicapés, les CCPE correspondent en général à une circonscription d'IEN. Elles doivent disparaître en 2006, en même temps que les CDES.
CCSD	Commission de Circonscription de l'enseignement du Second Degré	Sous-commissions de la CDES pour l'enseignement secondaire, chargées de l'orientation scolaire des adolescents handicapés, elles doivent disparaître en 2006, en même temps que les CDES.
CDA	Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées	Abréviation du sigle CDAPH, souvent utilisée, même dans des textes réglementaires.

CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	Les CDAPH ont été instaurées par la Loi du 11 février 2005, dans le cadre des MDPH. Elles ont pour fonction d'assurer la gestion de l'ensemble des droits des personnes handicapées, à tout âge : allocations, prestations, orientation scolaire et professionnelle, etc. La CDAPH se substitue dans chaque département à la CDES et à la COTOREP.
CDCPH	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées	Les CDCPH ont été instaurés par la Loi du 11 février 2005
CDES	Commission Départementale de l'Education Spéciale	Les CDES avaient pour fonction d'organiser le suivi médico-éducatif et l'orientation scolaire des enfants et adolescents handicapés, de 0 à 20 ans. Seule la CDES pouvait prendre des décisions financières, en particulier en ce qui concernait l'attribution de l'AES. Les CDES ont été instaurées par l'article 6 de la Loi du 30 juin 1975. En 2006, les CDES sont remplacées par les CDAPH.
CDOEA	Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés	Créée par l'Arrêté du 7 décembre 2005, cette commission examine les propositions d'orientation vers les SEGPA et les EREA. Elle donne un avis, la décision revenant en dernier lieu à l'inspecteur d'académie. Elle se substitue, pour les SEGPA et les EREA uniquement, aux commissions de l'éducation spéciale, CCSD et CDES, abrogée par la Loi du 11 février 2005.
CEM	Centre d'Education Motrice	
CFA	Centres de Formation pour Apprentis	
CFAS	Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé	
CFG	Certificat de Formation	

	Générale	
CLAD	CLasse d'ADaptation	
CLIN	CLasse d'INitiation	Structure d'accueil spécifique qui s'intègre dans la lutte contre l'illettrisme. Mise en place à l'école pour répondre aux problèmes rencontrés par les enfants non-francophones nouvellement arrivés sur le territoire.
CLIS	CLasse d'Intégration Scolaire	Les CLIS ont pour vocation d'accueillir des élèves handicapés dans des écoles ordinaires afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire. Elles ont été créées par la Circulaire du 18 novembre 1991, actuellement abrogée et remplacée par la Circulaire du 30 avril 2002. Il existe quatre types de CLIS, différenciées en fonction du type de handicap des enfants accueillis (handicaps auditifs, visuels, moteurs ou mentaux)
CLIS 1	CLasse d'Intégration Scolaire pour enfants handicapés mentaux	Les CLIS 1, de loin les plus nombreuses, accueillent des enfants <i>présentant des troubles importants des fonctions cognitives</i> .
CLIS 2	CLasse d'Intégration Scolaire pour enfants handicapés auditifs	Les CLIS 2 accueillent des enfants <i>présentant une déficience auditive grave ou une surdité</i> .
CLIS 3	CLasse d'Intégration Scolaire pour enfants handicapés visuels	Les CLIS 3 accueillent des enfants <i>présentant une déficience visuelle grave ou une cécité</i> .
CLIS 4	CLasse d'Intégration Scolaire pour enfants handicapés moteurs	Les CLIS 4 accueillent des enfants <i>élèves présentant une déficience motrice</i> .
CMP	Centre Médico-Psychologique	
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique	Les CMPP sont régis par l'Annexe XXXII ajoutée par le décret du 18 février 1963 au décret du 9 mars 1956. Placés sous l'autorité

		d'un médecin directeur pédiatre ou pédo-psychiatre, ils comportent une équipe de médecins, d'auxiliaires médicaux (orthophonistes et psychomotriciens en particulier), de psychologues, d'assistantes sociales, de pédagogues et de rééducateurs. Ils visent à maintenir l'enfant "inadapté" dans son milieu familial et scolaire ordinaire en lui offrant les soins ambulatoires nécessaires à sa "réadaptation".
CNEFEI	Centre National d'Etude et de Formation pour l'Enfance Inadaptée	Le CNEFEI est un centre national de formation des enseignants spécialisés
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	Instaurée par la Loi du 11 février 2005, elle a pour fonction, entre autres, de <i>contribuer au financement de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.</i>
COJ	Centre Occupationnel de Jour	
COTOREP	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnels	En 2006, les COTOREP sont remplacées par les CDAPH.
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ou Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales	
DDEEAS	Diplôme de Directeur d'Etablissement d'Education Adaptée et Spécialisée	Créé par l'arrêté du 19 février 1988, par réforme du Diplôme de Directeur d'Etablissement Spécialisé (DDES). C'est l'équivalent du CAFDES côté Education Nationale. Les directeurs de SEGPA et d'EREA, structures relevant exclusivement de

		l'Education Nationale, sont en principe titulaires du DDEEAS. Les directeurs des IME, selon les cas, sont titulaires de l'un ou de l'autre de ces diplômes.
DEPS	Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire	Créé par le Décret du 18 septembre 1989, modifié par le décret du 21 mai 1997. La formation au DEPS est définie et organisée par l'Arrêté du 16 janvier 1991.
DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ou Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales	
EME	Externat Médico-Educatif	Appellation parfois utilisée pour désigner des IME sans internat.
EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté	Régis actuellement par la Circulaire du 17 mai 1995, les EREA sont des établissements scolaires adaptés, et non des établissements médico-éducatifs. Leur mission actuelle est de permettre « <i>à des adolescents en difficulté ou présentant des handicaps d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités</i> ». Il existe quelques EREA orientés vers les handicaps sensori-moteurs, mais la plupart accueillent des jeunes en très grande difficulté scolaire. Les enseignants sont des professeurs des écoles titulaires du CAPA-SH option F (hors EREA handicaps sensori-moteurs) et des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP). La circulaire de 1995 prévoyait un changement d'appellation : les EREA devaient devenir des Lycées d'Enseignement Adapté (LEA). La nouvelle appellation est encore peu adoptée.

ESS	Equipe de Suivi et de Scolarisation	Emanation de la loi de février 2005, ces équipes comprennent l'ensemble des personnes qui concourent à la mise en oeuvre du PPS et en particulier le ou les enseignants qui ont en charge l'enfant ou l'adolescent.
GRAD	GRoupe d'ADaptation	Sigle parfois utilisé pour désigner les " <i>regroupements d'adaptation</i> ", modalité la plus courante d'intervention des maîtres E en RASED.
HAD	Hospitalisation A Domicile	
HDJ ou HJ	Hôpital De Jour	
IA	Inspection Académique, ou Inspecteur d'Académie	Les Inspections Académiques sont les directions départementales des services de l'Éducation nationale.
IA-IPR-ASH	Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés	
IEN-ASH	Inspecteur de l'Education Nationale pour l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves Handicapés.	Nouvelle appellation des IEN-AIS.
IES	Institut d'Education Sensorielle	
IMC	Infirmier Moteur Cérébral	
IME	Institut Médico-Educatif	Les IME sont des établissements médico-éducatifs qui accueillent les enfants et adolescents atteints de déficience mentale. Ils sont régis par l'Annexe XXIV au décret du 27 octobre 1989 et la Circulaire du 30 octobre 1989. Ils regroupent les anciens IMP et IMPro. Les IME ont souvent été au départ des

		fondations caritatives, généralement à l'initiative de familles touchées par le handicap mental. Même s'ils sont désormais à financement quasi exclusivement public, après agrément par les DDASS, la grande majorité des IME restent à gestion associative.
IMP	Institut Médico-Pédagogique	Ancienne appellation des IME pour enfants, parfois conservée.
IMPro	Institut Médico-Professionnel	Ancienne appellation des IME pour adolescents et jeunes adultes, assez souvent conservée.
INS HEA	Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés	Nouvelle appellation du CNEFEI, instaurée par le Décret du 30 décembre 2005.
IRP ou IR	Institut de Rééducation Psychothérapique, ou Institut de Rééducation	Les IR ou IRP étaient des établissements médico-éducatifs qui avaient pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle. Ils étaient régis par l'Annexe XXIV, comme les IME. Un nouveau texte réglementaire les a "sortis" de cette annexe XXIV et transformés en ITEP.
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique	Ce sont les anciens IR, désormais régis par le Décret du 6 janvier 2005. Leur public reste le même que celui des IR : <i>« enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages »</i> , mais qui conservent cependant <i>« des potentialités intellectuelles et cognitives préservées »</i> .
LEA	Lycée d'Enseignement Adapté	Nouvelle appellation des EREA, prévue par la circulaire du 17 mai 1995, encore peu adoptée.

LPC	Langage Parlé Complété	
LSF	Langue des Signes Française	
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée	
MDPH	Maisons Départementales des Personnes Handicapées	Les MDPH ont été instaurées par la Loi du 11 février 2005. Elles ont pour fonction <i>d'offrir un accès unique aux droits et prestations (...), à toutes les possibilités d'appui dans l'accès à la formation et à l'emploi et à l'orientation vers des établissements et services ainsi que de faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille</i> . Elles sont, pour l'essentiel, placées sous la responsabilité du Conseil Général et de son Président. Elle comprend en particulier la CDAPH.
PAI	Projet d'Accueil Individualisé	Initiés par la Circulaire du 22 juillet 1993, abrogée depuis, actuellement régis par la Circulaire du 8 septembre 2003, les PAI ont pour fonction d'organiser l'accueil en milieu scolaire des enfants et adolescents malades.
PEI	Programme d'Enrichissement Instrumental	
PIIS	Projet Individuel d'Intégration Scolaire	Remplacés par les PPS par la Loi du 11 février 2005.
PJJ	Protection Juridique de la Jeunesse	
PMI	Protection Maternelle et Infantile	
PPAP	Programme Personnalisé d'Aide et de Progrès	Créés par la Circulaire du 18 novembre 1998, les PPAP sont des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, basés en particulier sur les évaluations nationales. Rebaptisés PPRE par la Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005.

PPI	Projet Pédagogique Individualisé	
PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Educative	Créés dans la Loi du 23 avril 2005, les PPRE sont des dispositifs d'aide qui doivent obligatoirement être mis en place « <i>à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle</i> », en collaboration avec les parents.
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation	Instauré dans la Loi du 11 février 2005, en remplacement du PIIS , le PPS, sous l'autorité de la MDPH, organise la scolarisation des enfants et adolescents handicapés en proposant <i>des modalités de déroulement de la scolarité coordonnées avec les mesures permettant l'accompagnement de celle-ci figurant dans le plan de compensation</i> .
RASED	Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté	Créés, par transformation des GAPP, par la Circulaire du 9 avril 1990, actuellement abrogée et remplacée par la Circulaire du 30 avril 2002. Ils ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires, en coopération avec les enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes. Ils comprennent des <i>enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique</i> , les "maîtres E", des <i>enseignants spécialisés chargés des aides à dominante rééducative</i> , les "maîtres G" et des psychologues scolaires.
SAAIS	Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire	Pour déficients visuels.
SAFEP	Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce	Services orientés vers l'accompagnement précoce des familles d'enfants déficients auditifs de moins de trois ans.

SAPAD	Service d'Assistance Pédagogique à Domicile	
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté	Structures spécialisées intégrées dans des collèges ordinaires. Elles ont la charge de scolariser des jeunes dont les difficultés scolaires sont trop importantes pour leur permettre de tirer profit d'une scolarisation dans les classes ordinaires des collèges. Elles doivent leur donner un enseignement général et professionnel adapté à leurs capacités. La SEGPA est placée sous la responsabilité d'un directeur d'établissement spécialisé, directeur-adjoint auprès du principal du collège. Les enseignants responsables des classes sont des enseignants titulaires du CAPA-SH option F.
SESSAD	Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile	
SESSD	Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile	Pour handicapés moteurs.
SIPFP	Section d'Initiation à la Première Formation Professionnelle	
SSEFIS	Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire	Les SSEFIS interviennent auprès d'enfants déficients auditifs de plus de trois ans en intégration scolaire et de leur famille.
SSESD	Service de Soins et d'Education Spécialisés à Domicile	Terme générique regroupant les SAAAIS, SESSAD, SESSD, SSAD, SSEFIS.
TCC	Troubles du Comportement et de la conduite	
TED	Troubles Envahissants du Développement	

TSL	Troubles Spécifiques du Langage	
UPI	Unité Pédagogique d'Intégration	Les UPI sont des structures pédagogiques d'appui à l'intégration scolaire des adolescents handicapés dans l'enseignement secondaire, différenciées par type de handicap. Créées par la Circulaire du 17 mai 1995, abrogée et remplacée par la Circulaire du 21 février 2001.